

Appel à Candidature (1^{er} appel)

La Direction Générale lance un appel à candidature **en interne** pour l'accès aux postes de **Chefs d'Agence 2^{ème} catégorie** au niveau de la **Direction Régionale Meknès Ismailia** relevant du Pôle Réseau. Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division Développement des Compétences / DRH, du site de l'emploi public www.emploi-public.ma ou à travers l'espace Intranet.

Poste à pourvoir	Profils requis	Compétences
Chefs d'Agence 2^{ème} catégorie : 1- Ain Taoujdate 2- Ifrane 3- Outat El Haj 4- Missour 5- M'riert Direction Régionale Meknès Ismailia	-Chef d'Agence ayant une ancienneté(*) d'au moins 2 ans dans le poste ; Ou -Chef de Service et assimilé ayant une ancienneté(*) d'au moins 2 ans dans le poste ; Ou -Chef de Bureau ayant une ancienneté(*) d'au moins 3 ans dans le poste ; Ou -Cadre de formation Bac+3 (licence ou équivalent) et plus, ayant une ancienneté(*) d'au moins 6 à la CNSS ; Ou -Collaborateur de catégorie 7 ayant une ancienneté(*) d'au moins 8 ans dans la filière Affiliés ou Assurés.	-Maîtrise des métiers de la CNSS ; -Maîtrise des procédures internes relatives à la gestion des affiliés et des assurés ; -Capacité à développer la relation client ; -Qualité du suivi, du contrôle et respect des délais ; -Connaissances des outils et applicatifs informatiques ; -Capacité organisationnelle ; -Capacité à communiquer avec divers interlocuteurs ; -Capacité à piloter, encadrer et superviser une équipe de travail ; -Capacité d'analyse et Esprit de synthèse.

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- Demande de candidature
- Fiche de candidature
- CV
- Plan stratégique et méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

Les dossiers doivent parvenir à la Direction des Ressources Humaines par courriel envoyé uniquement à l'adresse **aac2021@cnss.ma** au plus tard le **04 OCT 2021** et seront instruits par une commission Ad Hoc désignée à cet effet.

(*) L'ancienneté

- Dans le poste : elle prend effet à compter de la date de la 1^{ère} nomination dans le poste jusqu'à la date de l'appel à candidature.
- A la CNSS : elle prend effet à compter de la date de prise de service jusqu'à la date de l'appel à candidature.

NB : Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Hassan BOUBRIK
Directeur Général